



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 64372

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'inquiétude exprimée par l'association départementale de services à domicile de Loir-et-Cher face à la réduction de la dotation en heures d'aides ménagères allouée pour cette année. La caisse régionale d'assurance maladie de la région Centre, qui applique localement les décisions prises au niveau national, a annoncé fin mai que la dotation allouée pour l'exercice de cette année était inférieure de 3,13 % par rapport à la dotation de l'année dernière, décision qui va à l'encontre de l'évolution des besoins d'aide à domicile ! Certes, l'allocation personnalisée d'autonomie permettra bientôt aux personnes âgées de bénéficier de personnels pour des tâches à domicile ne relevant pas directement des soins et donc de l'assurance maladie, mais cette prestation ne sera pas pleinement opérationnelle avant deux ans. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour débloquer les moyens immédiatement nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées qui ont recours aux aides ménagères.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64372

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4195